

Amenagement de trottoirs

Exécution de Revêtement

Lu et approuvé par M. le Préfet de la Seine
occupé. tenu en report d'office
se crédits au budget supplémentaire
1906.

M. le Préfet
Le 28. du mo. de Juin
L. Brunet.

Le Conseil autorise le Maire à signer le marché intervenu avec l'ouvrier Jean BERNARD
Entrepreneur à Paris en vue de l'exécution de revêtement de trottoirs, le long de la rue
de la Gare. La dépense est évaluée à 17.200^{fr} (dix sept mille deux cents fr.) et le
crédit de pareille somme, en report, au budget supplémentaire 66, art 230, notamment une
subvention de 16.200^{fr} perçue le 29.2.66 couvrant l'aménagement des bordures de
trottoirs. Tous pouvoirs sont donnés au Maire à l'effet de lever et faire l'exécution
de ce travail.